

LUTTONS CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE !

Depuis 2012, il s'est progressivement implanté dans 10 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont la Savoie.

Ce moustique de moins de 5 mm est particulièrement agressif : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Il peut également être « vecteur » de la dengue, du chikungunya et du zika **si, et seulement si, il s'est infecté au préalable en piquant une personne contaminée**, malade ou non, qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes. Il devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant ensuite des personnes saines.

PRÉVENTION : LE MOUSTIQUE QUI VOUS PIQUE EST NÉ CHEZ VOUS !

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit pour pondre ses œufs. Il se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance).

Quelques gestes simples pour éviter la prolifération des moustiques

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Donc, pour supprimer les gîtes larvaires, faisons la chasse aux eaux stagnantes !

- ✓ **Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients** pouvant contenir de l'eau dans les jardins.
- ✓ **Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs** ou les remplir de sable humide.
- ✓ **Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau** : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, pieds de parasol, mobiliers de jardin...
- ✓ **Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer.** Veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- ✓ **Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques** (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.
- ✓ **Entretien du jardin** : élaguer, débroussailler, tailler, ramasser les fruits tombés et les déchets végétaux, réduire les sources d'humidité.

ÉTAT DE LA SITUATION À SONNAZ

La commune de Sonnaz est incluse dans le dispositif national de surveillance de l'implantation du moustique tigre : elle fait partie des communes surveillées par pièges pondoirs. Cette opération est menée par l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) Rhône-Alpes, opérateur de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Des pièges pondoirs ont été installés le 14 avril 2021, dans deux sites de la commune (chemin des Fourches et rue de Pomaray), afin de capturer des œufs de moustiques et d'analyser si ceux-ci comportent des œufs d'*Aedes albopictus*. Ces pièges seront relevés tous les mois jusqu'en novembre.

Si un piège pondoir s'avère positif, la commune en sera avertie. Une expertise entomologique sera alors réalisée dans le quartier proche du lieu du piège, afin de confirmer l'implantation pérenne du moustique tigre sur la commune. Dans ce cas, les mesures adaptées seront mises en place, suivant le protocole établi par les autorités compétentes en la matière (ARS et EID en tant qu'opérateur).

Des agents de l'EID peuvent être amenés à intervenir près de chez vous. Merci de leur réserver un bon accueil.



LE MOUSTIQUE TIGRE : QUI EST-IL ?

Aedes albopictus de son vrai nom, le moustique tigre est originaire d'Asie et se distingue des autres moustiques par sa coloration : des pattes annelées de blanc et une ligne blanche sur le dos et la tête.

Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans 64 départements.

COMMENT SIGNALER LA PRÉSENCE DE MOUSTIQUE TIGRE ?

Les particuliers peuvent signaler la présence du moustique tigre via le site national de signalement : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Les signalements sont ensuite traités par les entomologistes de l'EID Rhône-Alpes.

POUR PLUS D'INFOS

Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhonealpes.ars.sante.fr/le-moustique-tigre-vecteur-de-maladies>



Entente interdépartementale (EID) Rhône-Alpes : <https://www.eid-rhonealpes.com/>



Ces liens sont à retrouver sur le site Internet de la commune de Sonnaz, à la rubrique « Vie Pratique ».

CRÉATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN AIR À SONNAZ

L'équipe municipale a travaillé sur la création d'un marché de plein air sur notre commune. Le règlement a été rédigé. Ce marché serait proposé le mercredi après-midi de 16h à 20h sur la place de l'église. Il serait ouvert aux producteurs et artisans de Sonnaz.

Nous espérons pouvoir démarrer à l'automne. Une information vous sera, bien sûr, communiquée.

BIBLIOTHÈQUE

Nous sommes désormais plus de 10 bénévoles à vous accueillir chaque semaine le lundi de 16h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h, et nous espérons reprendre les animations mensuelles dès la rentrée scolaire si les conditions sanitaires le permettent.

A noter que cet été nous serons fermés du samedi 7 au samedi 21 août inclus.

Depuis le début de l'année, en plus des 3000 ouvrages déjà catalogués, nous avons enregistré près de 380 nouveautés : 110 albums "Jeunesse" et "Bande Dessinée", 270 romans et documentaires. Alors n'hésitez pas à nous rendre visite afin de les découvrir !

L'inscription à la bibliothèque est gratuite.

Les bénévoles



HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE



- Lundi de 16h00 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h00



Pour rappel, catalogue en ligne : <http://catalogue.sonnaz.pikoloco.com>



facebook@bibliothequesonnaz



biblio.sonnaz@gmail.com



Téléphone uniquement aux heures d'ouverture ou sur répondeur : 09 62 59 92 39

SUR LES SENTIERS FLEURIS

Samedi 24 juillet, la commission Fleurissement organise une **matinée sur les sentiers de la commune de Sonnaz** pour vous faire découvrir le fleurissement du village et, pourquoi pas, enlever une petite ronce rebelle ou quelques fleurs fanées.

Au programme : un moment d'échange autour d'une passion commune lors de cette balade, qui se terminera par un pique-nique « sorti du sac », zone de Pomaray.

Si vous souhaitez partager ce moment avec nous, inscrivez-vous sur communication.sonnaz@orange.fr.

Rendez-vous place de la Mairie à 10h.

CONCOURS PHOTO

Ainsi que nous le faisons depuis quelques années déjà, nous organisons un concours photo ouvert aux habitants de Sonnaz et réservé aux particuliers.


Cette année, le thème choisi est « **Vie de la Campagne** ». Laissez-vous guider par le spectacle de la nature, du monde agricole ou toute autre image que ce sujet vous inspire.

Toutes les photos sont les bienvenues, mais elles doivent impérativement nous parvenir au **format JPG haute définition** et en **présentation « portrait »** (c'est-à-dire en hauteur) et en couleur.

Une seule photo par famille sera acceptée.

Cet envoi devra se faire par courrier électronique avant le 30 septembre 2021 uniquement à l'adresse suivante : communication.sonnaz@orange.fr.

La commission Communication sélectionnera les meilleures photographies qui agrémenteront le **Bulletin Municipal 2022**.



CONCOURS PHOTO BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : _____

Prénom : _____

Tél. : _____

Mail : _____

Participera au concours photo
Thème : "Vie de la Campagne"

Titre de votre photo : _____

Bulletin d'inscription à retourner à la Mairie par mail à l'adresse suivante : communication.sonnaz@orange.fr avant le 30 septembre 2021.



Sonnaz'Art

Cette année, nous organisons la 8^{ème} exposition SONNAZ'ART (si la crise sanitaire le permet).

Venez nombreux faire partager vos talents et découvrir les passions sonnaziennes.

Dimanche 24 octobre 2021 de 10h à 18h, salle d'évolution place de l'Eglise.

INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX !

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Tél. : _____

Votre talent : _____

E-mail Mairie : mairiedesonnaz@orange.fr
Tél. 04 79 72 00 32

Suite à votre inscription, nous prendrons contact avec vous début septembre.

ENTRÉE LIBRE

Imprimé sur Oxygène certifié FSC® recyclé - Patrel Impression Saint-Baltoph 04 79 28 22 09



MAIRIE DE SONNAZ

Square François Jarret
73000 Sonnaz

04 79 72 00 32

mairiedesonnaz@orange.fr

www.sonnaz.fr

Secrétariat de la Mairie ouvert au public :

Lundi, Mercredi, Vendredi de 13h30 à 17h15
Mardi de 13h30 à 18h00
Jeudi de 8h00 à 11h30

LE MOT DU MAIRE

La période estivale et les beaux jours arrivent.

Je vous souhaite de profiter pleinement des vacances qui se profilent et espère que ces moments atténueront la période difficile de la crise sanitaire que nous vivons actuellement.

Cette période devrait aussi permettre de recréer le lien social qui nous a cruellement fait défaut, mais restons malgré tout vigilants et continuons à respecter les gestes barrière.

C'est ainsi que nous pourrions envisager une sortie durable de cette situation sanitaire et retrouver les moments de convivialité et de partage qui nous tiennent à cœur.

En espérant sincèrement que l'ensemble des Sonnaziennes et Sonnaziens pourra se retrouver pour notre traditionnelle fête du village le 29 août, je vous souhaite un bel été à tous.

*Daniel ROCHAIX,
Maire de Sonnaz*



AGENDA 2021

Sur les sentiers fleuris : Samedi 24 juillet à 10h, place de la Mairie.

Fête du village : Dimanche 29 août, zone de Pomaray (messe, concours de pétanque, matafans des pompiers, buvette, casse-croûte, ...).

Nettoyage de la nature : Samedi 25 septembre, rendez-vous à 9h zone de Pomaray.

Sonnaz'Art : Dimanche 24 octobre de 10h à 18h, salle d'évolution.

Commémoration du 11 novembre : Jeudi 11 novembre.

Téléthon : Samedi 27 novembre, place de la Mairie.

Repas des Aînés : Dimanche 12 décembre (pour les personnes de 70 ans et plus).